

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux juin à vingt heures, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, en réunion d'installation du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Robert BIAGI, Maire.

Convocation du : 15 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Quorum : 8

Nombre de conseillers présents : 13

Etaient présents : Robert BIAGI, Katia DUMARTIN, Alain AGATOR, Pascale HUET, Marie-Claude GUILLOT, Franck BAUNEZ (arrivé à 20h15 après approbation du PV du 26/05/2026), Marie SALLÉ, Laurent POISSONNEAU, Catherine GODIN, Anthony NORBERT, Agnès BOURGOUIN, Stéphane LAMOUR, Yann BRETAUDEAU

Etait (ent) absent (s) excusé(s) : Joe MULLER qui a donné pouvoir à Pascale HUET

Etait (ent) absent (s) non excusé(s) : Cyrille MARTINEAU

Secrétaire de séance : Alain AGATOR

Date de publication : 23 juin 2026

Le procès-verbal de la réunion du 26 mai 2026 a été adopté (13 pour)

DEL-202645

ENFANCE / JEUNESSE : TARIFICATION
CAMPS / SEJOURS / JOURNÉES THÉMATIQUES

Vu la délibération n° 202540 du Conseil Municipal en date du 8 juillet 2025 relative aux tarifs des camps, des séjours et des journées thématiques ;

Considérant qu'il est nécessaire de réactualiser les tarifs,

Mme Katia DUMARTIN, adjointe déléguée à l'Enfance/Jeunesse, propose les tarifs suivants :

Camps et séjours

QF	Commune	Hors commune
de 0 à 600	17.34 €	23.00 €
de 601 à 900	20.49 €	27.17 €
de 901 à 1200	24.83 €	32.93 €
de 1201 à 1500	28.08 €	37.24 €
1501 et plus	30.90 €	40.96 €

- *Par jour pour tout séjour avec nuitée, repas inclus*
- *Versement d'arrhes : A l'inscription, les familles devront verser des arrhes à hauteur de 30% du coût total des journées thématiques*

Journées thématiques

QF	Commune	Hors commune
de 0 à 600	12.37 €	16.39 €
de 601 à 900	15.94 €	21.15 €
de 901 à 1200	20.49 €	27.17 €
de 1201 à 1500	23.31 €	30.92 €
1501 et plus	26.29 €	34.85 €

- *Accueil du matin de 7h30 à 9h et du soir de 17h30 à 18h30 = tarif au 1/4 heure en application de la délibération fixant les tarifs de l'accueil périscolaire du matin et du soir*
- *Par jour, repas non fourni*
- *Versement d'arrhes : A l'inscription, les familles devront verser des arrhes à hauteur de 30% du coût total des journées thématiques*

Accusé de réception en préfecture
049-214903387-20260622-DEL-202645-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (14 pour),

- décide de fixer les tarifs, ci-dessus, qui s'appliqueront à compter du 1^{er} septembre 2026.

Fait à SOULAINES SUR AUBANCE

Le secrétaire de séance,

Alain AGATOR



Le Maire,

Robert BIAGI



Accusé de réception en préfecture
049-214903387-20260622-DEL-202645-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026